

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220426-04-DE
Date de télétransmission : 18/05/2022
Date de réception préfecture : 18/05/2022

 République Française

Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY**

SEANCE DU 26 Avril 2022

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11

Date de convocation

20 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Avril à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRILIC.

Absents : Carole SALEUR, Sébastien POINT.

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Aménagement du site communautaire Eiffel Pointe sud – attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

N° de délibération : 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Par délibération en date du 8 avril 2021, le Conseil de Communauté a souhaité le lancement de la consultation pour la passation d'un Marché Global de Performance pour la réalisation d'un nouvel équipement aquatique (NEA) sur la Pointe sud du Site Eiffel.

Afin de garantir les délais de livraison, la qualité et la cohérence du futur quartier Eiffel sud, il est nécessaire d'engager dès à présent l'accompagnement et l'étude des modalités opérationnelles de mise en œuvre pour raccorder la rue des 4 éléments actuelle à la future parcelle d'implantation du NEA.

Aussi, à partir du schéma d'aménagement du cabinet d'étude HDZ de 2016, le recrutement d'un maître d'œuvre doit permettre au Bassin de passer des phases pré-opérationnelles à l'opérationnel dans la construction du nouveau quartier. L'estimation de cette mission de maîtrise d'œuvre et l'estimation des travaux s'appuient sur les fourchettes budgétaires proposées par HDZ en 2016. Le bilan d'aménagement, en l'état de nos connaissances, a été réajusté à partir des éléments métrés et de l'emprise du lot pour construire le NEA (mètre linéaire VRD estimé). Ce réajustement du bilan d'aménagement a permis de déposer des dossiers de demande de subvention aux différents appels à projet pour limiter les surcoûts de l'aménagement liés à la nature du terrain. La mission de maîtrise d'œuvre aura aussi pour enjeux de conseiller au mieux le Bassin dans sa mise en œuvre technique de l'opération en recherchant l'ensemble des optimisations possibles.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Bassin de Pompey a décidé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine. Le présent marché comporte 4 volets :

- Volet A : actualisation du parti d'ensemble

Volet B : actualisation et mise à jour du cahier des prescriptions urbains, architecturales et paysagères ainsi que l'établissement des fiches de lots

- Volet C : accompagnement auprès de la maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'assistance globale sur la durée du projet
 - 1) Assistance pour les compléments à apporter au dossier ZAC
 - 2) Coordination architecturale, urbaine, paysagère et environnementale des opérations de construction
 - 3) Appui aux démarches de communication, concertation et commercialisation du projet
- Volet D : maîtrise d'œuvre des espaces publics.

La consultation s'est déroulée sur la période de janvier à fin février 2022. 5 offres ont été remises et ont fait l'objet d'un échange en CAO du 7 avril 2022.

La CAO a attribué le marché au groupement : Lieux F.AU.VES – Lieux pour Faire une Architecture et un Urbanisme Vivant, Ethique et Soutenable/EODD Ingénieurs Conseils/Lollier ingénierie pour un montant de 687 530 ,18 €HT.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la CAO du 7 avril 2022,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine avec le groupement Lieux F.AU.VES – Lieux pour Faire une Architecture et un Urbanisme Vivant, Ethique et Soutenable/EODD Ingénieurs Conseils/Lollier ingénierie pour un montant de 687 530 ,18 €HT.

IMPUTE les dépenses nécessaires sur l'opération 2022-02- Eiffel sud aménagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC